



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 18 août 2026 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Daveluyville / M. Mathieu Allard
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Séraphine / M. Sylvain Plante
Tingwick / M. Réal Fortin
Victoriaville / M. Vincent Bourassa
Warwick / M. Étienne Bergeron

Étant tous membres du Comité administratif.

Est également présent à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Mathieu Allard, maire de la Ville de Daveluyville, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 12 août 2026.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 2 juin 2026
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Adjointe administrative - Prolongation de mandat
 - 6.2 - Conseiller en gestion contractuelle - Fin de la période de probation
 - 6.3 - Chargée de projets en patrimoine immobilier - Confirmation d'embauche
 - 6.4 - Chargé de projets en plan climat - Modification du poste
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Émission de certificats de conformité
 - 7.1.1 - Règlements numéro 390-2026, 392-2026, 393-2026, 394-2026, 395-2026 et 396-2026 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford - Certificats de conformité

CA-2026-08-
2579



No de résolution
ou annotation

- 7.1.2 - Règlement de zonage numéro 391-2026 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford - Avis de non-conformité
- 7.1.3 - Résolution PPCMOI 2026-09 de la Ville de Victoriaville visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Certificat de conformité
- 7.1.4 - Résolution PPH 2026-04 de la Ville de Victoriaville autorisant un projet particulier d'habitation - Certificat de conformité
- 7.1.5 - Résolution PPH 2025-12 (modifiée) de la Ville de Victoriaville autorisant un projet particulier d'habitation - Certificat de conformité
- 7.1.6 - Règlement numéro 147-1 N.S. modifiant le Règlement de construction numéro 147 N.S. de la Municipalité de Chesterville - Certificat de conformité
- 7.1.7 - Règlement numéro 421-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick - Certificat de conformité
- 7.1.8 - Règlement numéro 2026-439 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Municipalité de Tingwick - Certificat de conformité
- 7.2 - Foresterie
 - 7.2.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.40 116141
 - 7.2.2 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.40 116144
- 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
 - 9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés
 - 9.2 - Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 - Projets municipaux
 - 9.2.1 - Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester - Projet « Réfection de la toiture du Centre Sportif Aciers Solider »
 - 9.3 - Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 3 - Projets municipaux
 - 9.3.1 - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Aménagement d'une nouvelle salle communautaire »
- 10 - TRANSPORT COLLECTIF
- 11 - ÉVALUATION
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS) - Congrès provincial 2026 - Demande de soutien financier
 - 13.2 - Fondation de la Maison des Familles - Spectacle-bénéfice 2026 - Demande de soutien financier
 - 13.3 - OBNL du Site Touristique de Maddington Falls - 125e de Maddington Falls - Demande de soutien financier
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2026-08-
2580

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 2 juin 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 2 juin 2026 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 12 août 2026.

Sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Ressources humaines : Le directeur général informe les membres de l'absence pour une durée indéterminée d'une personne cadre. La situation fera l'objet d'une réévaluation hebdomadaire afin de déterminer les besoins organisationnels et les mesures de soutien nécessaires durant cette période.

Éolien : Le directeur général informe les membres qu'une rencontre a eu lieu le 2 juillet dernier entre Mme Fahlmann, représentante du mouvement Vent d'Élus, et les maires des cinq municipalités concernées par la zone de projet. Les représentants de Vent d'Élus sont venus faire part de leurs préoccupations concernant ce qu'ils qualifient de zone d'accès restreint sous les éoliennes. Un suivi sera effectué à la suite de cette rencontre au cours des prochaines semaines. Le directeur général présente également un bilan de l'audience tenue devant la CPTAQ le 9 juillet dernier en résumant les principales interventions des participants. Il explique que la prochaine étape consiste à recevoir l'orientation préliminaire de la CPTAQ, laquelle devrait être rendue au cours des prochaines semaines.

Gestion des matières résiduelles (GMR) : Mme Bénédicte Ballard, directrice de l'environnement, présente un état de situation concernant les dossiers en cours. Un suivi est effectué relativement aux démarches entourant l'écocentre, ainsi qu'au contrat des boues de fosses septiques, dont le devis est actuellement en élaboration avec la firme Stratzer. Les contrats récemment octroyés font également l'objet d'un suivi. Les membres sont informés qu'un appel d'offres visant une campagne de communication et de sensibilisation a été approuvé par le Comité GMR en juillet. Finalement, les membres sont informés qu'une non-conformité a été identifiée au PGMR par Recyc-Québec, ce qui nécessitera son adoption à nouveau afin d'assurer sa conformité.

PIIRL : Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a confirmé l'acceptation du rapport final produit dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales. Le directeur général informe également les membres qu'un dépassement de coûts de 37 400 \$ a été constaté relativement au mandat confié à la firme Pluritec, dont la valeur initiale était de 876 600 \$. Le directeur général, rencontre M. Pierre Lambert de la FQM cet après-midi afin de faire le point dans ce dossier et prévoir les prochaines étapes.

Développement régional : M. Vincent Bourassa informe les membres de la possibilité de recevoir le président de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre de sa tournée régionale. Les membres du Comité administratif se montrent favorables à cette éventuelle visite. M. Bourassa profite également de l'occasion pour inviter les élus à participer à l'activité Mont en fête qui se tiendra samedi.

Cours d'eau : Un suivi est effectué concernant le dossier de déboisement dans le cours d'eau Cyrenne à Victoriaville. Des échanges sont en cours dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

Schéma de couverture de risques en incendie : Le directeur général informe les membres que le ministère de la Sécurité publique a confirmé l'acceptation du projet de Schéma de couverture de risques en incendie. La MRC pourra donc procéder aux prochaines étapes en vue de son entrée en vigueur.

Claims miniers : Le directeur général informe les membres qu'une demande de rencontre régionale a été formulée par le collectif *Nous Mine Pas*. Les membres conviennent de ne pas donner suite à cette demande à ce moment-ci. Il mentionne également que le projet de document d'information destiné aux municipalités demeure en attente d'un retour du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Tigres de Victoriaville : Les membres sont informés d'une demande de contribution financière formulée par les Tigres de Victoriaville à l'occasion du 40e anniversaire de l'organisation. Les membres conviennent de recommander au Conseil de la MRC le soutien des Tigres dans le cadre de leur 40e anniversaire et de la tenue du repêchage de la ligue junior majeur à Victoriaville en juin 2027.

Barrages de rétention d'eau : Le directeur général présente un suivi des travaux réalisés concernant les barrages de rétention associés à la culture de la canneberge. Un premier inventaire réalisé à partir des orthophotos et des codes des rôles d'évaluation foncière a permis de recenser plus de 75 barrages sur les territoires de Saint-Louis-de-Blandford, Saint-Rosaire, Saint-Valère, Sainte-Séraphine et Sainte-Clotilde-de-Horton. Les prochaines étapes visent notamment à tenir une rencontre avec les directions générales des municipalités concernées afin de planifier la suite.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Adjointe administrative - Prolongation de mandat

ATTENDU QUE l'employée 13-0067 occupe le poste adjointe administrative à temps plein pour 32 heures par semaine pour le remplacement de congé de maternité de l'employée 46-0028 conformément à la résolution CA-2026-01-2517;

ATTENDU QUE l'employée 46-0028 est de retour au travail depuis le 3 août 2026;

ATTENDU QUE l'employée 13-0043 a été en arrêt de travail du 11 mars 2026 au 11 mai 2026;

ATTENDU QUE les sommes disponibles au prolongement du mandat de l'employée 13-0067 jusqu'au 13 novembre 2026 sont disponibles au budget d'opération 2026 de la MRC;

ATTENDU QU'il est souhaitable de maintenir un poste d'adjointe administrative supplémentaire afin d'assurer une réponse adéquate aux besoins organisationnels, et ce, jusqu'au 13 novembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Étienne Bergeron, appuyée par M. Vincent Bourassa, il est résolu que le CA autorise la prolongation du mandat de travail de l'adjointe administrative, 13-0067, jusqu'au 13 novembre 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 - Conseiller en gestion contractuelle - Fin de la période de probation

ATTENDU QUE Hedaifa Lebouiz a occupé le poste de conseiller en gestion contractuelle à titre de salarié en probation au sens de l'article 1.02 de la convention collective entre le 12 décembre 2025 et le 22 juin 2026;

ATTENDU QUE Hedaifa Lebouiz satisfait aux conditions de son engagement au poste de conseiller en gestion contractuelle et qu'il y a lieu de lui accorder dorénavant le statut de salarié régulier au sens de l'article 1.01 a) de la convention collective;

CA-2026-08-
2581

CA-2026-08-
2582



No de résolution
ou annotation

CA-2026-08-
2583

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Réal Fortin, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu que la MRC d'Arthabaska accorde à Hedaïfa Lebouiz le statut de salarié régulier au sens de l'article 1.01 a) convention collective de la MRC d'Arthabaska à partir du 23 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 - Chargée de projets en patrimoine immobilier - Confirmation d'embauche

ATTENDU l'ouverture d'un poste contractuelle de chargé(e) de projets en patrimoine immobilier à temps plein pour 35 heures par semaine jusqu'à la fin de la subvention;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 21 mai 2026 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 28 mai 2026;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 21 mai au 14 juin 2026;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu les 2 et 4 juin 2026;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Alysia Fontaine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Alysia Fontaine au poste de chargée de projets en patrimoine immobilier à compter du 22 juin 2026;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, la directrice des ressources humaines, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2584

6.4 - Chargé de projets en plan climat - Modification du poste

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ont mis en place des programmes visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat par les municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE le Comité administratif a autorisé l'ouverture d'un poste de chargé de projets, plan climat, à sa résolution CA-2024-06-2291;

ATTENDU QUE l'évolution des besoins a entraîné une modification significative de la nature des tâches associées à ce poste. Bien qu'une partie des tâches demeure en lien avec le plan climat, la personne embauchée sera amenée à travailler sur le plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) et pourrait être amenée à prêter main forte à l'équipe d'environnement et d'aménagement;

ATTENDU QUE les dépenses liées à ce poste sont pourvues au budget d'opération 2026 de la MRC et que bien que les sommes prévues au budget initial correspondent à un poste de chargé de projets, plan climat, elles permettent de couvrir les coûts associés à un poste de chargé de projets en environnement à même les subventions liées aux programmes mentionnés;

ATTENDU QUE cette modification constitue un changement de titre et d'attributions, sans incidence sur le financement du poste, lequel demeure assuré par les subventions déjà prévues au budget de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Étienne Bergeron, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu:



No de résolution
ou annotation

CA-2026-08-
2585

QUE le CA autorise la transformation du poste de chargé de projets plan climat pour un poste de chargé de projet en environnement qui sera dans l'équipe d'environnement;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, la directrice des ressources humaines, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Émission de certificats de conformité

7.1.1 - Règlements numéro 390-2026, 392-2026, 393-2026, 394-2026, 395-2026 et 396-2026 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford - Certificats de conformité

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 390-2026 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford;
- Règlement de lotissement numéro 392-2026;
- Règlement de construction numéro 393-2026;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 394-2026;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 395-2026;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 396-2026.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a transmis une copie certifiée conforme des règlements et des résolutions par lesquelles ils sont adoptés à la MRC d'Arthabaska le 6 mai 2026;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC d'Arthabaska doit donner son avis sur la conformité de ces règlements dans les 120 jours suivant la réception de ces derniers, soit au plus tard le 3 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission des certificats de conformité pour les règlements suivants, ceux-ci étant conformes au Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire :

- Règlement numéro 390-2026 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford;
- Règlement de lotissement numéro 392-2026;
- Règlement de construction numéro 393-2026;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 394-2026;
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 395-2026;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 396-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2586

7.1.2 - Règlement de zonage numéro 391-2026 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford - Avis de non-conformité

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a adopté le Règlement de zonage numéro 391-2026;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a transmis une copie certifiée conforme du règlement et de sa résolution par laquelle il est adopté à la MRC d'Arthabaska le 6 mai 2026;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC d'Arthabaska doit donner son avis sur la conformité du règlement dans les 120 jours suivant la réception de ces derniers, soit au plus tard le 3 septembre 2026;

ATTENDU QUE des non-conformités au Schéma d'aménagement et de développement ont été constatées lors de l'analyse du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'aviser la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford que le Règlement de zonage numéro 391-2026 n'est pas conforme au Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'au document complémentaire. Les éléments de non-conformité sont placés en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2587

7.1.3 - Résolution PPCMOI 2026-09 de la Ville de Victoriaville visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Certificat de conformité

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution PPCMOI 2026-09 afin de permettre la réalisation d'un projet en vertu du Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1268-2019 de la Ville de Victoriaville, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2588

7.1.4 - Résolution PPH 2026-04 de la Ville de Victoriaville autorisant un projet particulier d'habitation - Certificat de conformité

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution numéro PPH 2026-04 de la Ville de Victoriaville visant à permettre la réalisation d'un projet en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2), celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2589

7.1.5 - Résolution PPH 2025-12 (modifiée) de la Ville de Victoriaville autorisant un projet particulier d'habitation - Certificat de conformité

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution numéro PPH 2025-12 (modifiée) de la Ville de Victoriaville visant à permettre la réalisation d'un projet en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2), celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2590

7.1.6 - Règlement numéro 147-1 N.S. modifiant le Règlement de construction numéro 147 N.S. de la Municipalité de Chesterville - Certificat de conformité

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 147.1 N.S. concernant l'abrogation du Règlement numéro 231 N.S., 231-1 N.S. et la modification du Règlement de construction numéro 147 N.S. de la Municipalité de Chesterville, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2026-08-
2591

7.1.7 - Règlement numéro 421-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick - Certificat de conformité

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 421-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2592

7.1.8 - Règlement numéro 2026-439 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Municipalité de Tingwick - Certificat de conformité

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Sylvain Plante, il est résolu par le Comité administratif de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le Règlement numéro 2026-439 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de la Municipalité de Tingwick, celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2593

7.2 - Foresterie

7.2.1 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.40 116141

Mme Bénédicte Balard, directrice de l'environnement, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.40 116141. Les membres du Comité administratif de la MRC d'Arthabaska discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente en apportant quelques amendements à la proposition.

Sur proposition de M. Sylvain Plante, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.40 116141, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-08-
2594

7.2.2 - Application de la réglementation relative au déboisement et ses amendements : Proposition d'entente - Dossier EC.40 116144

Mme Bénédicte Balard, directrice de l'environnement, présente la proposition d'entente dans le dossier d'infraction numéro EC.40 116144. Les membres du Comité administratif de la MRC d'Arthabaska discutent de celle-ci. Ils en viennent à la conclusion qu'il y a lieu d'accepter cette entente en apportant quelques amendements à la proposition.

Sur proposition de M. Réal Fortin, appuyée par M. Vincent Bourassa, il est résolu :

QUE le Comité administratif accepte la proposition d'entente dans le dossier numéro EC.40 116144, laquelle est classée dans les documents confidentiels, celle-ci ayant un caractère confidentiel au sens des articles 53 et suivants de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);



No de résolution
ou annotation

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

La directrice du Service de développement des communautés, Mme Mélanie Roy, fait état des dossiers en cours de son département.

FRR 2020-2025 – Rapport d'activité final et reddition de comptes : La directrice informe les membres que, suivant la fin des versements du Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2025 en mars 2026, une dernière reddition de comptes ainsi qu'une mise à jour du rapport d'activité doivent être déposées. Une résolution d'adoption sera présentée au Conseil d'août afin de permettre le dépôt officiel des documents.

FRR 2025-2028 – Première reddition de comptes : La directrice souhaite présenter le rapport d'activité et la première reddition de comptes à une prochaine séance du Conseil. Elle informe les membres que les périodes de reddition s'échelonnent désormais du 1er avril au 31 mars. Certains éléments sont toujours en attente, notamment la confirmation des intérêts générés par les sommes déposées.

Patrimoine : La liste des bâtiments anciens sera soumise pour adoption au Conseil d'août. Une résolution concernant le transfert de sommes à la Ville de Victoriaville dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine sera également présentée. La directrice rappelle que la demande de financement pour ce programme a été faite conjointement avec la Ville de Victoriaville.

Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal : La directrice informe les élus du retour du programme et propose la relance d'un comité jeunesse regroupant des élus et des partenaires du milieu. Le tout sera présenté au Conseil d'août.

MIFI : La directrice annonce que le MIFI a refusé la résolution de dépôt du plan d'action adopté en mai. Elle présentera une autre résolution en août afin d'avoir accès à la subvention du Programme d'appui aux collectivités. Elle présente également des pistes d'utilisation des sommes résiduelles du FRR, pour des actions hors PAC.

Dossier Clarétain : Une mise à jour est effectuée concernant les discussions en cours relatives au transport collectif.

SARL : À la suite d'une présentation du service par Office d'habitation, les municipalités ont démontré un intérêt pour adhérer au Service d'aide à la recherche de logement. La possibilité d'une adhésion dès l'année 2026-2027 est actuellement analysée. Les coûts associés seraient assumés à même les surplus pour la première année, puis intégrés au budget à compter de 2027. Le tout sera présenté au Conseil d'août.

MADA : Une demande de bonification budgétaire sera présentée au Conseil d'août afin de soutenir des activités rejoignant à la fois les objectifs de la démarche MADA et ceux de la démarche nourricière de la MRC.

9.2 - Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 2 - Projets municipaux

9.2.1 - Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester - Projet « Réfection de la toiture du Centre Sportif Aciers Solider »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester pour le projet intitulé « Réfection de la toiture du Centre Sportif Aciers Solider »;

CA-2026-08-
2595



No de résolution
ou annotation

CA-2026-08-
2596

ATTENDU QUE le projet vise à mettre à niveau (réfection de la toiture et installations électriques) une infrastructure de sport et de loisirs qui est utilisée par toute la population en tout temps afin d'améliorer leur qualité de vie et d'offrir un lieu sécuritaire pour socialiser et bouger;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 325 800,00 \$ et qu'il est financé à 15 % par le FRR 2025-2028, volet 2;

ATTENDU QUE la municipalité finance 20 % du coût total du projet et qu'une demande est en cours dans un autre programme de financement pour compléter le financement;

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Étienne Bergeron, appuyée par M. Vincent Bourassa, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester au montant de 50 000,00 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 2;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, ou toute personne désignée par ce dernier à cette fin, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 - Fonds régions et ruralité 2025-2028 - Volet 3 - Projets municipaux

9.3.1 - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Aménagement d'une nouvelle salle communautaire »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le projet intitulé « Aménagement d'une nouvelle salle communautaire »;

ATTENDU QUE le projet vise à rendre l'espace fonctionnel, sécuritaire et accessible pour les organismes locaux, pour les activités sociales, communautaires et culturelles; ce lieu permettra d'accueillir 200 personnes et d'améliorer la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 90 296 \$ et qu'il est financé à 79 % par le FRR 2025-2028, volet 3;

ATTENDU QUE la municipalité finance 21 % du coût total du projet;

ATTENDU QUE la municipalité est une municipalité dévitalisée Q5;

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Réal Fortin, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu :

QUE le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham au montant de 71 150,00 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 3;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, ou toute personne désignée par ce dernier à cette fin, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-2026-08-
2597

CA-2026-08-
2598

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

À 9h15, M. Étienne Bergeron quitte la séance. Il n'est pas présent pour les points subséquents de l'ordre du jour.

13.1 - Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS) - Congrès provincial 2026 - Demande de soutien financier

Le Comité administratif reçoit cette demande sans toutefois y donner suite.

13.2 - Fondation de la Maison des Familles - Spectacle-bénéfice 2026 - Demande de soutien financier

ATTENDU l'offre de partenariat pour la 3e édition du spectacle-bénéfice au profit de la Fondation de la Maison des Familles de Victoriaville qui se tiendra le 2 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu d'offrir un don de 250 \$ à la Fondation de la Maison des Familles dans le cadre de leur activité bénéfice sans toutefois y participer et que cette dépense soit financée à même le compte grand livre 02-130-00-314 au budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 - OBNL du Site Touristique de Maddington Falls - 125e de Maddington Falls - Demande de soutien financier

Le Comité administratif reçoit cette demande sans toutefois y donner suite.

14 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Réal Fortin, il est résolu que la séance soit levée à 10 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier